



Description de l'activité :

- Tous travaux de revêtement d'intérieur tels que murs, sols et plafonds en toutes matières et matériaux.
- Fourniture de matériaux, matières et tous produits destinés au revêtement.

Objectif principal :

Proposer un aménagement qui reflète aux envies des clients et qui répond à leur besoin.

Tâches principales :

- **Revêtement de sol :**
couvrir le sol en différentes matières, en terre, en végétal, en bois, en pierre, en mortier, en céramique, en textile, etc..
- **Revêtement de plafond :**
Couvrir le plafond en parquet, papier peint, peinture, lambris.
- **Revêtement de mur**
Décorer le mur avec le carrelage, le lambris (principalement en bois ou en PVC), le papier peint, la toile de verre (consolide une surface fragile), le tissu tendu (utile pour masquer les défauts d'un mur), la moquette murale (on la trouve dans certains ascenseurs), la peinture, la brique (naturellement décorative), le plâtre, le Bois (planches de bois appliquées sur une sous-structure)... etc.

Equipements importants :

- Boite à outils ;
- Marteau perforateur ;
- perceuse à percussion ;
- Perceuse visseuse a batterie ;
- Scie sauteuse ;
- Niveau laser avec trépied ;
- Rallonge électrique ;
- Escabeau ;
- Meuleuse ;
- Echelle coulissante ;
- compresseur à air ;
- équerre chapeau
- Règle ;
- Lisseuse ;
- Echafaudage ;
- Visseuse plaquiste ;
- Burineur.

Observation et conseils pratiques :

- **Prévention collective :**
 - ✓ Définition des zones de déplacement et de circulation ;
 - ✓ Organisation des manutentions des matériels et matériaux ;
 - ✓ Utilisation de machines-outils suivant les normes ;
 - ✓ Utilisation d'échafaudages et de systèmes antichute conformes à la réglementation ;
 - ✓ Affichage obligatoire des consignes.
 - ✓ Formaliser pour chaque chantier la procédure d'urgence en cas d'accident ;
 - ✓ Mettre des trousse de soins d'urgences sur les chantiers.

Formation et qualités requises :

- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en carrelage faïence mosaïque.
- Certificat de maîtrise professionnelle (CMP) en maçonnerie étendue.
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en peinture vitrerie.
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en plâtrerie.

Emplois :

Deux (02) emplois au minimum

Références réglementaires :

- Loi n° 04-08 du 14 août 2004, modifiée et complétée, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.
- Ordonnance n°96-01 10 janvier 1996 fixant les règles régissant l'artisanat et les métiers.
- Décret exécutif n° 15-111 du 3 mai 2015 fixant les modalités d'immatriculation, de modification et de radiation au registre du commerce.
- Décret exécutif n° 97-142 du 30 avril 1997, modifié et complété, fixant les modalités d'inscription au registre de l'artisanat et des métiers.
- Arrêté interministériel du 1^{er} mars 1983, modifié et complété fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises des travaux publics, du bâtiment et l'hydraulique.
- Décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

Contacts utiles :

- ✓ Centre National d'Etudes et de Recherches Intégrées du Bâtiment Site web : www.CNIRIB.com.dz
- ✓ Centre National du Registre de Commerce (CNRC) Site web : www.cnrc.org.dz
- ✓ Chambre de l'Artisanat et des Métiers Site Web : www.cnam.com.dz
- ✓ Association Générale des Entrepreneurs Algériens – AGEA Site Web : www.agrea-dz.com
- ✓ Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels Site Web : mfep.gov.dz